

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2014 A 18H30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 Avril est présidé par Monsieur Philippe ARDHUIN, Maire.

### Appel nominatif des conseillers municipaux :

25 présents

### Procurations

- Monsieur BOYER donne procuration à Madame TARDY
- Monsieur BALDOCCHI donne procuration à Monsieur LE PESQ
- Monsieur PERRIER donne procuration à Monsieur ARNAUD
- Absent : Monsieur CHIANEA

### Secrétaire de séance

La proposition de Monsieur LE PESQ est approuvée à l'unanimité.

Madame TARDY demande que le procès-verbal du précédent conseil soit complété relativement aux points suivants :

- 1 – Monsieur Le Maire a pris acte de l'enregistrement du Conseil Municipal,
- 2 – Compléter les propos de Madame TARDY,
- 3 – Annexer au compte-rendu la proposition d'amendement,
- 4 – D'ajouter « l'accord du Maire » en réponse à la question de Madame PIQUENOT qui demandait « de rapporter au conseil municipal qui suit toutes les décisions prises au titre des délégations accordées,
- 5 – Compléter la délibération en mentionnant le nom des élus,
- 6 – Le procès-verbal du 18 Février 2014 n'a pas été approuvé.

Monsieur le Maire de proposer l'adjonction des points 17 et 18 au vote.

- POUR : 28

- CONTRE : /

- ABSTENTION : /

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel nominatif des conseillers municipaux</li> <li>• Demande et vote par inscription de 2 délibérations (17 et 18) à l'ordre du jour.</li> <li>• Proposition du secrétaire de séance</li> <li>• <u>Adoption du compte rendu du 18 avril 2014</u></li> </ul> <p>Ordre du jour</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Compte de gestion de la commune exercice 2013</li> <li>2- Compte de gestion de l'eau 2013</li> <li>3- Compte de gestion de l'assainissement 2013</li> <li>4- Compte administratif de la commune exercice 2013</li> <li>5- Compte administratif 2013 : service eau</li> <li>6- Compte administratif 2013 : service assainissement</li> </ol> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ol style="list-style-type: none"> <li>7- Affectation du résultat de la section d'exploitation – Budget 2014 commune</li> <li>8- Affectation du résultat de la section d'exploitation – budget eau 2014</li> <li>9- Affectation du résultat de la section d'exploitation budget 2014 - Assainissement</li> </ol> | <p>- Unanimité -<br/>Pour : 28 - Contre : / - Abstention : /</p> <p>- Unanimité –<br/>Pour : 28 - Contre : / - Abstention : /</p> <p>Présenté par Mr Kasmarec<br/>Présenté par Mr Kasmarec<br/>Présenté par Mr Kasmarec<br/>Présenté par Mr Kasmarec      Votés à l'unanimité<br/>Présenté par Mr Kasmarec      concerne la gestion de<br/>Présenté par Mr Kasmarec      l'ancienne équipe</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Présenté par Mr Kasmarec      Abstention de Simiane<br/>Présenté par Mr Kasmarec      Ensemble car c'est le<br/>Présenté par Mr Kasmarec      choix de la majorité.</p> <p>Présenté par Mr Kasmarec</p> <p>Pour : 22<br/>Abstention : 6 - Mr Arnaud (Proc Mr Perrier)<br/>Mme Tardy (Proc Mr Boyer)<br/>Mme Piquenot, Mme Stissi.</p> <p>Contre : /</p> |
| <p>Mr Arnaud : regrette qu'il n'y ait pas eu une commission des finances avant l'examen du budget.</p>  | <p>Mr Le Maire : rappelle que la nouvelle majorité n'est aux affaires que depuis le 4 Avril.<br/>Qu'un conseil Municipal a eu lieu le 18 Avril pour faire procéder à l'élection et à la composition des différentes commissions, dont celle des finances.<br/>Que le 23 le conseil qui se tient ce 29 a été convoqué et qu'il a fallu le préparer.</p>  |
| <p>Mr Arnaud convient que le temps pour la mise en place de la majorité était court.</p>  | <p>N.B : Il y a eu une commission des finances le 18 Février (avec participation de Mr Terrier mais pour préparer le budget de l'ancienne majorité).</p>  |
| <p>Mr Arnaud : Quelles seront les orientations pour le personnel et les emplois contractuels ?</p>  | <p>Mr Le Maire : Nous l'avons dit et répété dans notre programme nous respecterons les statuts et leurs organismes consultatifs afférents à la situation des personnels.<br/>En ce qui concerne tout particulièrement les emplois contractuels, Mr Le Maire signale le fait que le 31 Mars il a été procédé à un recrutement, sans que le conseil municipal ne se prononce légalement.<br/>Monsieur le Maire s'étonne de la méconnaissance de la Loi par l'ancienne majorité. Nous avons dû mettre fin à la période d'essai, car ce recrutement était illégal. Cette situation sera réexaminée quant à son bien-fondé et selon les moyens de la commune.</p>  |

10- Budget commune 2014

Simiane ensemble : Position de la majorité des rythmes scolaires et du programme d'activité arrêté par Simiane Ensemble

Loi SRU et Logements sociaux

Budget de fonctionnement de la commune  
Subventions aux associations notamment « les jardins de Gadie ».

Intention de la commune pour ce projet.

Déviations du village et désenclavement des Hauts quartiers (cf document de Simiane-Ensemble joint en pièce annexe au procès-verbal).

Présenté par Mr Kasmarec

Mr Le Maire : Note que le nouveau ministre de l'éducation nationale envisage un assouplissement de ce dispositif dont les conséquences financières sont importantes. Certaines communes n'ont pas à ce jour finalisé le programme et les activités afférentes. Il regrette la précipitation de l'ancienne majorité et souhaite que l'on puisse réexaminer ce programme. Il précise que, quelle que soit l'évolution de la situation, nous appliquerons la loi.

Nous nous référons à l'article 55. Notre position analysée dans notre programme est claire : nous sommes favorables aux logements sociaux pour les besoins clairement identifiés des Simianais.

Nous connaissons ce projet.

J'ai personnellement reçu le 24 Avril des représentants de cette association à qui j'ai précisé :

- Que ce projet ne pourrait être implanté sur un terrain plus en adéquation avec cette activité.

- Qu'il n'est pas possible de connaître précisément l'état des finances pour réaliser un programme de ce type.

Le concept de jardins familiaux est intéressant mais il ne sera examiné que quand les conditions, dont il est fait ci-dessus, seront requises (lieu, coût, recensement des besoins....) et qu'il n'est pas opportun de se précipiter, sans discernement, sur tout projet quel que soit son intérêt.

Nul ne saurait ignorer notre proposition sur le projet d'éco-quartier, démesuré et inadapté, et ses conséquences tant sur la déviation de la circulation (contournement du village) que sur le désenclavement des hauts-quartiers.

Ces questions essentielles ne peuvent être réglées dans la précipitation.

Elles seront étudiées, réfléchies et décidées dans la sérénité et la durée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilbert ZUNINO, qui le sollicite. Merci Monsieur Le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le groupe d'opposition ici présent a fait une intervention au conseil municipal du 18 Avril par l'intermédiaire de Madame TARDY.

Dans cette déclaration, elle indiquait que la majorité sortante avait laissé des finances saines.

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Ce soir, nous allons voter le budget 2014 élaboré par cette majorité sortante, et le moins que l'on puisse dire, c'est que nous découvrons des finances qui ne sont pas si saines que ça, mais plutôt des finances troubles et même troublantes. De plus, dans sa déclaration, elle nous indiquait que le groupe d'opposition allait être une opposition constructive et à ce titre, j'espère que vous allez approuver ce budget à l'unanimité.</p> <p>Passage au vote du point 10 de l'ordre du jour<br/> Pour : 22<br/> Contre : 6 - Mr Arnaud (Proc Mr Perrier) Mme Tardy (Proc Mr Boyer), Mme Piquenot, Mme Stissi.<br/> Abstention : /</p> |
|  |  |

Point de la trésorerie au 24 Avril 2014 présentée par Monsieur Michel KASMAREC adjoint aux finances.

Document joint.

|  |   |
|--|---|
| <p>11- Fiscalité locale 2014<br/>Vote des taux des trois taxes – impôt locaux</p>                            | <p>La nécessité de contrebalancer les dépenses incompressibles, constatées par des recettes, induit une augmentation du foncier bâti de 19,50% à 21,50%.</p> <p>On peut cependant noter que ce taux reste inférieur à celui de la moyenne départementale.</p> <p>Lors du débat d'orientation budgétaire du 18 Février 2014 on peut lire « citation » orientation pour le budget 2014 – la hausse modérée des impôts locaux - Nous avons eu l'occasion lors du point sur la trésorerie au 24 avril, d'analyser finement la situation financière de notre commune situation particulièrement préoccupante, ce qui malheureusement justifie cette augmentation.</p> <p>Pour : 22<br/> Contre : Contre : 6 - Mr Arnaud (Proc Mr Perrier)<br/> Mme Tardy (Proc Mr Boyer), Mme Piquenot,<br/> Mme Stissi.<br/> Abstention : /</p> |
| <p>12- Budget de l'eau<br/>Monsieur Arnaud rappelle les démarches entreprises avec la ville de Gardanne.</p> | <p>Présenté par Mr Kasmarec<br/> Monsieur Le Maire a précisé l'intérêt qu'il porte à ce dossier. A cette fin il rencontrera la semaine prochaine Monsieur Roger Meï pour faire le point sur l'évolution de la situation.</p> <p>Pour : 28<br/> Contre : /<br/> Abstention : /</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>13- Budget de l'assainissement</p> <p>Position de Simiane Ensemble sur les points 14-15-16 Document joint en annexe</p>   | <p>Pour : 28<br/>Contre : /<br/>Abstention : /</p>  |
| <p>Madame TARDY demande pour quelles raisons nous sollicitons auprès du Conseil Général 3 demandes de subvention pour des travaux de proximité alors que 7 demandes ont été soumises auprès du Conseil Général et qu'en général, cette instance en octroie 5.</p> <p>Monsieur Le Maire : ma priorité est la sécurité des biens et des personnes et nous indiquerons un ordre de priorité. La toiture des marres est plus importante pour les Simianais.</p> <p>Monsieur KASMAREC : tout ce qui est travaux de nécessité absolue et investissement resteront. Par contre, certains projets autres seront remis en question.</p> <p>Madame TARDY : concernant les travaux de consolidation de l'église, pourquoi avoir fait le choix d'une demande de subvention auprès du Conseil Général, alors qu'on peut le faire au niveau de la réhabilitation du patrimoine ?</p> <p>Monsieur ARNAUD : concernant l'église 110.000 € de programmé avec le plan de consolidation du bâtiment. Par contre, il reste à budgéter la reprise de la charpente.</p> <p>Monsieur le Maire : j'attends avec impatience le devis.</p> <p>14- Demande de subvention au conseil général travaux de proximité 2014 – Aménagement des combles de l'hôtel de ville</p> | <p>Pour : 22<br/>Contre : 6 - Mr Arnaud (Proc Mr Perrier) Mme Tardy (Proc Mr Boyer), Mme Piquenot, Mme Stissi.<br/>Abstention : /</p> |
| <p>15- Demande de subvention au Conseil Général : travaux de proximité 2014 – Domaine des Marres : la ferme et dépendances</p>   | <p>Pour : 22<br/>Contre : 6<br/>Abstention : /</p>  |
| <p>16- Demande de subvention : travaux de proximité 2014 : Eglise de la Commune de Simiane Collongue</p>   | <p>Pour : 22<br/>Contre : 6<br/>Abstention : /</p>  |
| <p>17- Servitude de passage et d'aménagement piste DFCI ET102 (Pilon de Roi)</p>   | <p>Pour : 28<br/>Contre : /<br/>Abstention : /</p>  |
|  |   |

18- Principe d'un déclenchement d'un audit des comptes publics de la Commune.

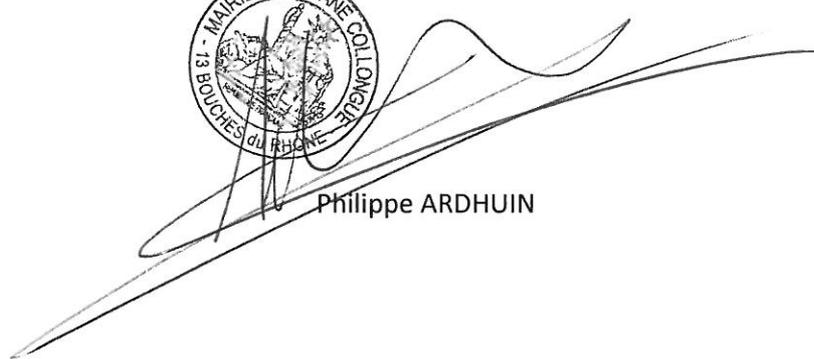
Pour : 22  
Contre : 6  
Abstention : /

Le secrétaire de séance



Jean LE PESQ

Le Maire



Philippe ARDHUIN

**Point de la trésorerie au 24 avril 2014**

Valeur disponible : **2 687 072 €**

**Ce montant comprend le montant du disponible et les provisions de trésorerie, selon la répartition ci-dessous**

**Provisions de trésorerie :**

Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la ZAC des Ormeaux, montant : **359 936 €**  
PAE sur 10 années, l'arrêt de l'exercice aurait dû être fait en 2011 au + tard.  
(La somme de 359 936 € correspond aux travaux restant à effectuer)

Crèche emprunt mise en valeur en janvier 2013, montant : **300 000 €**  
Travaux non encore effectués.

Condamnation et provisions suite aux affaires juridiques en cours, montant : **100 000 €**

Paye Avril de traitement au 24 avril 2014, encours, montant : **255 607 €**

Total des provisions et encours de Trésorerie : **1 015 543 €**

**Disponible réel** estimé (sous réserve d'un pointage complet de la trésorerie) : **1 671 529 €**

**La santé de la trésorerie va de pair avec la qualité de la gestion.**

**Dossier du standard et des postes téléphoniques :**

Le 16 octobre 2006 le maire précédent signe auprès de l'opérateur téléphonique Orange, département Business Services et pour la même opération :

- Un contrat de location financière avec une maintenance à raison de 79.445 € TTC par trimestre sur 5 ans, donc jusqu'au 16 octobre 2011.
- Un contrat de vente à raison de 8736.03 € TTC et une maintenance annuelle de 904.18 € TTC

Seul le contrat de location financière avec maintenance a été retenu par Orange, mais à ce jour les prélèvements qui auraient dû s'arrêter le 16 octobre 2001, sont toujours effectués.

Conclusions :

- A partir du contrat de location financière avec maintenance le standard et les postes téléphoniques reviennent à 27 203 € TTC au 30 avril 2014.
- A partir du contrat de vente avec une maintenance annuelle, accompagné d'une subvention estimée à 50 % cette opération reviendrait à 11 601 € TTC

Soit une économie non réalisée de 15 603 € TTC.

### **Les photocopieurs**

Certains contrats ne sont pas encore retrouvés, ils sont actuellement réclamer aux prestataires. Des factures de maintenance sont adressées à des services qui n'ont pas les photocopieurs en correspondance.

D'une première approche, il se détecte, pour le site de la marie, ses satellites et les écoles un tirage largement au-delà d'un demi-million de copies à l'année, avec des contrats de maintenance individuels par service sur la base de 30 000 copies par trimestre alors que certains services sont à 13 000 copies par trimestre.

Un contrat de maintenance global apporterait des avantages financiers non négligeables.

### **Comptabilité**

Un logiciel de paie acheté et installé en 2012, dont la transmission informatique se fait par ressaisie des données sur la comptabilité générale, la TDI n'a pas été installée, alors qu'elle était dans la prestation.

### **Défauts de maintenance et/ou de sécurité**

Vol au service technique d'un véhicule 3t500, 4x4 le 27 décembre 2013, acheté 41 880 € en 1999, retrouvé en épave et remboursé à hauteur de 8 000 € environ.

Véhicule Iveco 3t500 acheté en septembre 2006, 32 411 €, aujourd'hui 100 000 km, moteur HS + frais divers.

Balayeuse acheté en octobre 2004 = 78 936 €, depuis plus de 20 000 € de remise en état, depuis près de 2 ans ne tourne plus moteur HS.

Débroussailleuses reste 6 dont 2 HS, une perceuse à colonne non conforme à remplacer ect....

### **Travaux de proximité, état de 2010 à 2014**

Montant 998 633 € reste à faire 887 997 € soit environ 90 %

### **Apuration des amortissements**

A la lecture du tableau des amortissements, il se constate que de lignes ne sont pas épurées plus de 10 années, ce que laisse entendre que les matériels sont toujours présents physiquement, dans le cas contraire pour apurer ces lignes, il faut la destination de ces matériels (certificat de reprise sur vente, certificat de destruction, certificat de vente).

Observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 18 avril 2014 :

Monsieur le maire  
Voici nos demandes de compléments ;

Concernant l'intervention préliminaire faite par madame Tardy , nous souhaitons que soit ajouté que  
« monsieur le maire a pris acte de l'enregistrement et de la diffusion audio du conseil municipal. »

Nous demandons également que soient complétés les propos de Mme Tardy. Celle-ci a précisé que  
« le transfert des dossiers s'était fait soit directement par les élus sortants soit par les services concernés »,  
elle a également indiqué  
« qu'elle restait à disposition de Mme Caccavelli si certaines informations lui manquaient pour sa délégation. »

---

Concernant le point 1 : nous vous demandons d'annexer au compte rendu le texte de notre proposition d'amendement (ci-après)

*Hors compte rendu, concernant ce point nous rappelons qu'un tel amendement doit être voté en séance.*

Nous vous demandons d'ajouter « l'accord du maire » en réponse à la question de Mme Piquenot qui demandait « de rapporter au conseil municipal qui suit toutes les décisions prises au titre des délégations accordées. »

Par ailleurs, pourriez-vous compléter les délibérations désignant les élus dans les commissions et instances de la commune avec les noms des élus ?

*Hors compte rendu, Le procès verbal du Conseil Municipal du 18 février 2014 n'a pas été approuvé ; Il faudrait le présenter à une prochaine séance.*

**AMENDEMENT à la délibération n°1**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous souhaiterions déposer l'amendement suivant concernant la première délibération de l'ordre du jour relatif à la Délégation donnée au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

**Nous proposons que soit retiré la délégation inhérente au point numéro 15 :**

« d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer de l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

Notre motivation à cet amendement repose sur les considérations suivantes :

- Le droit de préemption est un choix important qui mérite la présentation au Conseil Municipal,
- La commune a un délai de deux mois pour l'exercer, ce qui laisse le temps de réunir le conseil municipal,
- Ce droit ne s'exerce pas fréquemment,
- Lors du précédent mandat, votre groupe, alors dans l'opposition, avait voté POUR nos propositions de délégation données au Maire. Elles ne comprenaient pas cette délégation là.

## POSITION DES ELUS DE SIMIANE-ENSEMBLE POINTS 14, 15 ET 16 DE L'ORDRE DU JOUR

### Travaux de proximité

- Mr Le Maire, 7 séries de travaux de proximité (accessibilité des bâtiments communaux, mise aux normes du sol de la salle omnisport, travaux bâtiments scolaire, signalétique, travaux bâtiments techniques, des bâtiments communaux) ont déjà été demandées au Conseil Général à qui a été signifié un ordre de priorité.

Habituellement seules 5 séries de travaux sont accordées. Quelle est votre intention par rapport aux travaux votés que nous jugions prioritaires ?

- Pour l'église, les travaux de consolidation sont financés à 80% (60% CG et 20% CPA au titre de la réhabilitation du patrimoine). De nouveaux travaux ont été récemment mis en évidence pour la charpente. Ces nouveaux travaux (je pense que c'est bien de cela dont il s'agit dans la liste jointe pour le budget investissement 2014) pourraient très bien bénéficier d'une subvention équivalente, et non par un subventionnement en travaux de proximité, lesquels pourraient être plus utiles sur d'autres dossiers.

- Nous votons contre les points 14 et 15 car ces nouveaux travaux de proximité que vous demandez au Conseil Général ne nous semblent pas prioritaires par rapport à ceux que nous avons demandés pour 2014.

- Nous votons contre le point 16 uniquement parce que pour nous la subvention pour ces travaux est de l'ordre de la réhabilitation du patrimoine et non des travaux de proximité.